



Demander un micro-crédit ADIE pour créer son entreprise

Comment financer son entreprise avec un micro-crédit ADIE ? Qui peut demander un micro-crédit ADIE ? Quelles sont les conditions ? Quels éléments de dossier faut-il préparer pour obtenir le micro-crédit ADIE ?

L'**ADIE (association pour le droit à l'initiative économique)** est un organisme de micro-crédit qui intervient notamment pour des projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise de moins de 5 ans.

Voyons concrètement comment financer le lancement de son entreprise grâce à un micro-crédit ADIE.

Quelles sont les caractéristiques et le montant du micro-crédit ADIE ?

L'ADIE propose un microcrédit **de 1000 € à 10 000 €**, avec un taux d'intérêt de **7,58 %** auquel il faut rajouter une contribution de solidarité de **5%**. Ces taux élevés s'expliquent par le fait que l'ADIE doit se refinancer auprès des banques et couvre elle-même son risque.

Quels sont les critères d'acceptation du dossier ADIE ?

Financer son projet de création d'entreprise avec l'ADIE implique de présenter un dossier « béton ». Il faut :

- Avoir un projet viable et réaliste.
- **Présenter un garant ou cautionnaire** qui puisse se porter caution pour **50%** du montant du prêt octroyé. Le garant est obligatoirement **une personne connue de l'entourage du porteur de projet** mais ne peut pas être son conjoint. Il n'est pas autorisé de faire appel à un

garant personne morale.

- Avoir une capacité de remboursement minimale (les revenus du cautionnaire seront aussi analysés).

Quelles sont les pièces demandées pour constituer le dossier ADIE ?

Les pièces à prévoir pour constituer son dossier de financement de création d'entreprise ADIE sont les suivantes :

- Pièce d'identité recto/verso
- Attestation de paiement (bulletins de salaire, attestation d'indemnisation Pôle Emploi, RSA, AAH...)
- Facture EDF ou télécom de moins de 2 mois
- 3 derniers relevés de comptes personnels et/ou professionnels
- échéancier des éventuels crédits en cours
- RIB
- **Prévisionnel d'activité**
- **Factures des dépenses déjà réalisées et devis des investissements à prévoir**
- Copie du bail ou projet de bail en cas de prise de local
- Concernant le cautionnaire :
 - Pièce d'identité recto/verso
 - 3 derniers bulletins de salaire
 - Facture EDF ou télécom de moins de 2 mois
 - RIB
 - Numéro de téléphone

[Pour demander un micro-crédit ADIE, cliquez sur www.adieconnect.fr](http://www.adieconnect.fr) ou **téléphonnez au 0 969 328 110.**

A noter :

- Possibilité de cumul avec une prime régionale (variable en fonction des régions).
- Impossibilité de décaler dans le temps le paiement des premières échéances.
- L'ADIE propose aussi des **micro-assurances** adaptées à la situation des porteurs de projet : responsabilité civile, couverture en cas d'arrêt de travail, protection du local, des stocks et des matériels, assurance véhicule et machines.

Préparez votre plan financier pour l'ADIE.

L'ADIE vous demandera un **prévisionnel financier** pour mesurer la rentabilité de votre future activité. **[Cliquez ici pour télécharger notre modèle de prévisionnel financier Excel.](#)** Il est gratuit et très simple à utiliser.

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne, tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **[Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)**

[Voir aussi notre article sur les avantages et les inconvénients du micro-crédit \(cliquez\).](#)